

Assemblée générale extraordinaire du jeudi 28 mars 2019

Adresse : Rue Marie-Henriette, Namur

L'assemblée générale débute à 19h30

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

Mesdames Isabelle **DEL RUE** et Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (*Président*), Michel **COLLARD** (*Trésorier général*), Patrick **FLAMENT**, Alain **GEURTEN**, José **NIVARLET** (*vice-président*), Bernard **SCHERPEREEL**, Jean-Pierre **VANHAELEN**, Lucien **LOPEZ** (*Secrétaire général*).

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (5 représentants/6)

Messieurs Jean-Louis **Degreef** (avec procuration de Fabien Muylaert), Claude **Dujardin** (+ procuration de Michel Loozen), Patrick **Gillard**, Yves **Lamy** et Yves **Van Wallendael**.

Hainaut (6 représentants/8)

Messieurs Fabrice **Appels** (+ procuration de Jean-Marc Tagliafero), Robert **Appels**, André **Dupont**, Michel **Fohal** (+ procuration de Jean-Marie Raquez), Jacques **Lécrivain**, et Pascal **Lecomte**

Liège (8 représentants/9)

Messieurs Jean-Marie **Bellefroid**, Marcel **Dardinne**, Claude **Germay** (avec procuration de Richard Brouckmans), Christian **Grandry**, Michel **Halin**, Jean-Pierre **Lerousseaux**, Gilles **Rigotti** (avec procuration de Toni Di Bartolomeo) et Alain **Vincent** (+ procuration de Pol Bayard)

Luxembourg (2 représentant/3)

Monsieur Paul **Groos** (+ procuration de Julien Docquier), André **Samu**.

Namur (4 représentants/4)

Madame Catherine **Nicolas** (avec procuration de Pascal Herquin), Messieurs Philippe **Aigret**, Pascal **Henry** (avec procuration de Michel Regnier) et Gérard **Trausch**.

Le président ouvre la séance et remercie les membres de l'AWBB qui assistent à l'assemblée générale extraordinaire

Marie-Thérèse	JOLIET	Présidente du CP Liège
José	LAUWERYS	Président du CP Namur
Guy	HENQUET	Membre du CP Namur
Benjamin	RIGA	Secrétaire du CP Liège
Fabian	ROWIER	Membre du CP Liège

Préambule

Jean-Pierre Delchef (Président) :

1. Jean-Pierre Delchef (président) : L'ordre du jour est fort important et suite à des discussions qui ont encore eu lieu hier soir qui ont fait l'objet d'un travail du trésorier général, le secrétariat général nous transmet la dernière version du bilan 2008, et vous verrez lors du rapport de la commission financière, suite à la discussion qui a eu lieu lundi soir, un travail fructueux a été réalisé.

2. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Le secrétaire général informe que tous les membres effectifs délégués sont présents ou représentés, certains avec des procurations, ce qui représente 30 voix. La majorité simple est donc de 16 voix.

3. Présentation du bilan 2018

Michel Collard (trésorier général) : voici le bilan 2018 tel que rédigé à la suite des dernières reçues et des décisions prises hier soir . Et informe l'assemblée des modifications intervenues, qui sont importantes. Il compare également certains postes avec l'année précédente. Les membres effectifs doivent approuver les comptes annuels (actif/passif/comptes de résultats), et, ensuite, voter l'affectation du résultat et la décharge aux administrateurs.

Jean-Pierre Delchef (Président) : Ainsi que signalé lundi soir à la commission financière, un dossier a fait l'objet d'un échange de vues avec Basket Vlaanderen en partant du principe que les deux associations sont concernées, ont les mêmes obligations contractuelles et autres. Il était donc important d'avoir la même position avant l'assemblée générale d'aujourd'hui.

Michel Collard (trésorier général) : explique en détail les modifications intervenues depuis lundi dernier. Il propose de reprendre le document, de montrer la correction à l'écran. Décision est prise de retransmettre par email aux parlementaires le document rectifié vu à l'écran directement après la réunion.

4. Rapport du vérificateur régional et approbation

Jean-Pierre Delchef (président) : le vérificateur régional ayant d'autres obligations, il est demandé au secrétaire de la commission financière de lire son rapport.

Philippe Aigret (Namur) : voici le rapport du vérificateur régional :

« Procès-verbal de la réunion du vérificateur aux comptes du 26 mars 2019.

Exercice clôturé le 31 décembre 2018.

Assemblée générale du 28 mars 2019.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur les opérations de contrôle du bilan et du compte de résultats à l'exercice 2018 de l'ASBL Ass. Wallonie-Bruxelles de Basket-ball.

La procédure de vérification a été la suivante :

- *Vérification des valeurs disponibles*
- *Examen de l'Actif et du Passif des comptes annuels 2018 en comparaison à 2017.*

Vous trouverez en annexe la copie des comptes bancaires avec leurs extraits datés de fin décembre et de début janvier afin de confirmer les soldes au 31 décembre 2018.

Il apparaît que la dette à 1 an au plus a augmenté de 143.711€ par rapport à 2017 et le disponible a quant à lui diminué dans le même temps de 277.702€ pour s'établir à 516.700€.

Si l'on compare les créances commerciales et le disponible avec les dettes à 1 an au plus on obtient un ratio de 1,28. Ce ratio signifie que l'Association dispose de 1,28€ pour payer 1€ de dette, ce ratio était de 2,11 l'année précédente et de 3,20 en 2016.

Le bilan 2018 présente non seulement une perte de 297.918€ mais également une perte d'exploitation de 79.796€

Le vérificateur attire donc l'attention sur la maîtrise et la pertinence de certaines dépenses mais aussi sur la possibilité de jouer sur les leviers dont dispose l'Association pour augmenter les recettes par exemple une meilleure récupération des créances douteuses qui sont en augmentation de 62.754€ et un effort sur le sponsoring qui lui a diminué de 53.692€

La vérification étant terminée, le vérificateur remercie chaleureusement Monsieur Ridouan pour sa disponibilité et son aide.

Le vérificateur atteste de l'exactitude de la trésorerie et décharge le trésorier pour la période de référence.

Le vérificateur étant toujours seul pour effectuer sa tâche, il réitère son appel à la nomination d'un second vérificateur régional.

*Eric Tillieux,
Vérificateur régional.*

Gérard Trausch (Namur) : j'imagine qu'il y a un chiffre qui doit changer à la suite des informations communiquées en séance. ¹

Jean-Pierre Delchef (président) : je confirme qu'il faut adapter le rapport étant donné qu'il a été effectué par le vérificateur avant les modifications enregistrées hier soir

Pascal Henry (Namur) : Les ratios dont question dans le rapport du vérificateur régional sont -ils corrects ou faut-il les adapter en fonction du rapport reçu aujourd'hui ?

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : Le ratio n'a rien à voir avec les chiffres communiqués aujourd'hui. Il reste inchangé.

Pascal Henry (Namur) : Il était question d'une seconde vérificatrice. Quid ?

Jean-Pierre Delchef (président) : La discussion a été entamée lundi soir. La volonté de revoir les modalités de contrôle financier de l'association avec la commission financière avaient été mises à l'ordre du jour. Je rappelle que les compétences de la commission financière ont été étendues lors de l'assemblée générale du 16 mars 2019. Nous avons un vérificateur, voire deux, et nous avons un expert-comptable. La question à débattre dans les meilleurs délais est d'examiner les rôles des uns et des autres. N'existe-t-il pas un double emploi entre les fonctions de vérificateur et d'expert-comptable. La commission financière ne pourrait-elle pas élargir ses compétences ? Il faudra certainement effectuer des modifications statutaires.

Pascal Henry (Namur) : lors de la précédente assemblée, nous avons été plusieurs à évoquer l'idée qu'il y ait un soutien extérieur dans le but d'un renforcement et d'une vue stratégique.

¹ Dans le rapport, il faut lire que la dette à un an au plus a augmenté de 203.711 € au lieu et place de 143.711 €. De même deux paragraphes plus bas, il faut lire une perte de 897.918 € au lieu et place de 297.918 €.

Ces deux modifications sont relatives à la gestion de la charge exceptionnelle de 850.000 € (en compte 664 - 668) et à la scission de la dette entre la dette à plus d'un an (compte 1791): 540.000 € et la dette à un an au plus (compte 4291) : 60.000 €."

Michel Collard (*trésorier général*) : Il est peut être possible de faire vérifier les comptes par un service externe. A suivre...

Jacques Lécrivain (*Hainaut*) : Est-il indispensable d'avoir deux vérificateurs ? Qu'est-il indiqué dans les statuts ?

Jean-Pierre Delchef (*président*) : Les statuts reprennent, depuis très longtemps, l'obligation d'avoir deux vérificateurs.

Légalement, on n'évoque pas la présence de vérificateurs. Est-ce la volonté de voir si en interne le contrôle des finances de la fédération est encore d'actualité ? Ne faut-il pas, au contraire, envisager un contrôle par des personnes externes ? Nous verrons plus tard avec la commission financière quelle est la meilleure manière de travailler. Il est frustrant pour notre expert-comptable de ne pas voir le résultat de son travail. Il n'est pas nécessaire de soulever la question aujourd'hui.

Jacques Lécrivain (*Hainaut*) : si quelqu'un intervient de l'extérieur, ce sera forcément plus cher.

Jean-Pierre Delchef (*président*) : s'il n'y a plus de questions, je vous propose de passer au vote du rapport du vérificateur

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	1	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

3. Rapport de la commission financière

Claude Dujardin (*commission financière*) : Préalablement à la lecture du rapport, je souhaite demander s'il n'est pas possible d'obtenir une dérogation à la FWB pour la transmission du bilan et des informations plus tard qu'au 31 mars.

« *Monsieur le Président,*

Je m'adresse d'abord à vous. Bien évidemment qu'on vous croit quand vous dites qu'il faut rentrer les comptes avant le 31 mars.

La loi étant la loi. Mais depuis le nombre d'année que notre Trésorier Général répète qu'il lui est très difficile de clôturer les comptes fin février afin de les présenter à l'A.G. de mars.

Ne serait-il pas judicieux de demander une dérogation à notre autorité de tutelle afin de prolonger au moins d'un mois la rentrée du bilan. Ou encore s'aligner sur le nord du pays qui doit rentrer son bilan fin du mois de juin.

Considérant que la grande majorité des sociétés ont leur Assemblée Générale au mois d'avril car leurs services comptables doivent avoir trois mois pour établir leur résultats.

Considérant que les comptes annuels doivent être rentrés plus tard et que ces comptes sont examinés pendant le dernier trimestre de l'année.

Pour toutes ces raisons, ne peut-on pas demander à notre autorité de tutelle de s'adapter à la loi du terrain ?

Cette question, Monsieur le Président, je vous l'ai posé à la réunion du bureau du CA et de la Commission Financière et vous m'avez répondu que vous aviez déjà proposé la chose et que c'était non.

Comme nous savons d'autre part que les responsables de l'autorité de tutelle lisent nos PV et vous font même des remarques. J'espère qu'à la lecture de ce PV, ils comprendront qu'ils ennuient des milliers de personnes, représentés par 30 parlementaires.

Ceci est peut-être inutile mais cela me fait plaisir de le répéter à des fonctionnaires.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil d'administration,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

A propos des comptes annuels :

Sur la forme :

Nous ne reviendrons pas sur les dates de la réception des différents documents mais je vous confirme que nous avons bien reçu tous les documents le lundi 18 mars en soirée.

Toutes les parties ont fait un effort pour analyser, détailler et commenter questions et réponses. Remerciements particuliers au Trésorier Général pour la rapidité de ses réponses.

La réunion du bureau du CA et de la commission financière a eu lieu lundi dernier. Nous avons insisté sur l'image fidèle de la situation financière, que la comptabilité doit reprendre toutes les opérations de l'association, avoirs, créances, dettes et obligations de quelque nature que ce soit.

On nous demande maintenant de voter sur des comptes annuels. Tacitement, nous nous sommes accordés sur le terme bilan. Nous confirmons que les comptes annuels est le reflet d'un bilan et pas l'inverse.

Notre Président nous a proposé une réunion entre toutes les parties concernées, pour « RELIFTE » la commission financière. Nous restons à son écoute car dans les conditions actuelles nous ne nous voyons plus travailler efficacement.

Sur le fond :

Malgré de nombreuses remarques de plusieurs parlementaires sur les coûts élevés des dépenses toujours dans les mêmes domaines comme frais de poste, frais de téléphone, honoraires et autres, nous allons essayer d'être positif.

La perte d'exploitation est moindre que l'année passée, en 2018 est de 79.797 €, elle était de 175.146 € en 2017.

Sans tenir compte des dettes à plus d'un an, la perte de l'exercice 2018 est de 297.919 €, en diminuant les charges exceptionnelles de 250.000 € et des montants qui nous sont dû mais sans connaissance au 31/12/2018, dans la cadre des BNT, nous ne sommes pas loin d'un bilan en équilibre.

On veut aussi souligner le bon respect du budget par la plupart des Présidents de département. On demande à ces derniers d'être encore plus vigilants aux dépenses citées plus haut. On demande aussi une meilleure organisation de la Direction Technique et du centre de formation. Nous avons d'ailleurs demandé une plus grande transparence dans les frais relatifs à ces fonctions. Non pas pour révolutionner le département mais pour mieux gérer car il nous semble qu'un laissé aller s'est installé.

« Dans ce monde de tromperie, dire la vérité relève d'un acte révolutionnaire »

Citation d'un écrivain britannique, Georges Orwell

En conclusion, la Commission financière donne un avis favorable au vote des comptes annuels et à la décharge aux membres du Conseil d'administration et au Vérificateur régional.

Pour la Commission financière,

Claude DUJARDIN,

Président.

Jean-Pierre Delchef (*président*) : en réponse au rapport de la commission financière, on se doit de revoir les modalités, ce qui n'est pas toujours facile, de reprendre point par point les éléments d'un rapport qui, à juste titre, ne pouvait que s'écrire aujourd'hui, mais, à l'avenir aussi, il faudrait avoir le temps d'apporter les éléments de réponse.

La transparence de la direction technique et du centre de formation : c'est transparent mais pas toujours clair; c'est compliqué à l'extrême, en tenant compte des différents acteurs du sport de haut niveau ; des différentes actions pour recevoir des moyens financiers, de les dépenser et de tâcher de les ventiler.

Et lorsque les membres de l'AWBB représentant celle-ci au conseil d'administration de Basketball Belgium ont sollicité, ont argumenté, sur l'instauration d'une comptabilité centrale pour tout ce qui concerne l'objet social de Basketball Belgium, c'est-à-dire des équipes nationales, nous n'avons pas été entendu, alors qu'il a été prouvé qu'il s'agissait de la solution la plus simple, la plus rationnelle, et la plus pratique.

Par ailleurs, certains membres de la direction technique AWBB travaillent à certains moments pour les équipes nationales de Basketball Belgium, ce qui rend les décomptes pas très faciles. Il faut s'accorder sur un pourcentage d'activité, et par corollaire, un pourcentage du salaire. Il a été exigé et imposé que les comptes de Basketball Belgium soient clôturés au 31 décembre de chaque année.

Pour ce qui est de l'aspect marketing, nous avons entendu le vérificateur qui préconise une augmentation des rentrées financières en matière de sponsoring. On va y arriver. Il y a des sponsors qui n'attendent que le bon moment pour signer un contrat qui viendra financer exclusivement les équipes nationales séniors.

Pascal Henry (*Namur*) : un petit complément par rapport à ce qui a été dit, au sujet de la décision qui a été prise par Basketball Belgium : au niveau financement, un accord de transfert des moyens pour que Basketball finance elle-même ses activités. Au départ d'une page blanche, on écrit les choses à l'avenir, et, s'il n'y a pas d'accord pour remplir cette page blanche, à partir de 2020, c'est bien le principe défendu qui s'appliquera. On transférera l'argent à Basketball Belgium pour ses activités et la BVI a accepté ce compromis-là.

Jean-Pierre Delchef (*président*): Il a été demandé le PV d'urgence, le 11 mars, et, le 13 mars, il n'y avait toujours pas de retour, mais hier, le PV du 13 mars a été approuvé.

4. Approbation du bilan 2018 et des comptes de résultats

Le bilan 2018 et les comptes de résultats est approuvé à la majorité (29 pour et 1 contre) par l'assemblée générale.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	3	4	29
<i>Contre</i>	0	0	1	0	0	1
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

A la suite du vote du bilan et du compte de résultats, il est nécessaire de procéder au vote de l'affectation du résultat pour l'année suivante : L'assemblée générale se prononce à l'unanimité et favorablement quant à l'affectation du résultat.

Jean-Pierre Delchef (*président*) : Merci à Michel pour le travail effectué pendant ces derniers quinze jours et ce n'a pas toujours été facile. Merci aussi à la commission financière pour le travail qui a été fait. La transparence elle est là. Nous n'avons rien à cacher.

Michel Collard (*trésorier général*) : Je voudrais ajouter que par rapport aux finances de Basketball Belgium, les activités des équipes nationales s'effectuent au moment où les recettes sont moindres, surtout pendant la période juin-juillet-août. L'AWBB a dû payer les activités de Basketball Belgium pendant des mois avant de recevoir les compensations de la BVI.

5. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Vérificateur Régional

Jean-Pierre Delchef (*président*) : je vous propose de passer aux votes de la décharge.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	3	29
Contre	0	0	1	0	0	
Abs.	0	0	0	0	1	1
Majorité simple >					Résultat	OUI

Gérard Trausch (*Namur*) : J'explique mon abstention à la décharge, notamment en fonction de la gestion pour l'année 2018 que je ne peux pas partager. Trop "d'aller-retour" ont été réalisés, notamment pour le bilan.

Jean-Pierre Delchef (*président*) : J'entends bien que la préparation et la réalisation n'ont pas été optimales. Je suis tout à fait d'accord avec ce constat Est-ce que ça veut dire que la gestion de l'AWBB n'est pas bonne ?

Gérard Trausch (*Namur*) : estime que la gestion mérite réflexion.

Jean-Pierre Delchef (*président*) : J'entends dire que le président de la commission financière informe que les départements ont respecté financièrement les budgets qui leur avaient été alloués.

Pascal Henry (*Namur*) : J'ai voté favorablement la décharge aux administrateurs car j'ai pris acte que vous vous engagez à une réflexion sur une possibilité d'aide extérieure au niveau des finances.

6. Présentation de la compétition régionale jeunes 2019-2020 *

Jean-Pierre Delchef (*président*) : Rappel du contexte de la décision du conseil d'administration lors de la présentation du 16/3. Le CDA n'a pas partagé le point de vue du groupe de travail. L'option retenue a été présentée par le CDA lors de l'AG du 16 mars dernier.

- Suspension de la poursuite de l'application de la réforme
- Pas d'organisation de tournoi qualificatif
- Permettre l'inscription libre pour 2019-2020
- Une seule inscription par club et par catégorie
- Organisation d'un championnat à 2 tours
- Clarification de la situation des compétitions pour la fin de saison

Sur ces bases, différentes décisions ont été prises et ont été formulées dans un document qui reprend l'organisation de la nouvelle compétition régionale jeunes 2019-2020.

Le dossier "Projet de règlement de la nouvelle compétition régionale jeunes" pour la saison 2019-2020 est remis à chaque participant et est commenté par le président qui explique que le championnat pourrait éventuellement ne pas se dérouler en cas de vote négatif.

Paul Groos (*Luxembourg*) : est choqué par les mots du président. Si la décision n'est pas favorable à quoi servira l'organisation de la table ronde qui avait été programmée depuis 2 ans déjà. Il considère qu'il s'agit d'un chantage.

Jean-Pierre Delchef (*président*) : Il n'est pas question de chantage. Si on se réfère à la décision prise lors de l'AG du 16 mars dernier, vous nous avez demandé de présenter un projet de règlement. Vous direz que vous ne l'avez pas reçu plus tôt. Il s'agit du même règlement que celui de l'année dernière. Quelques modifications y ont été apportées.

**Modification suite à l'intervention du 16 avril 2019, de Mr Fabrice Appels, président du groupement parlementaire du Hainaut.*

Pascal Henry (Namur) : Président, vous venez de dire qu'il n'y aurait pas de compétition la saison prochaine. C'est un point de vue, mais ce n'est pas celui des parlementaires. Il faut être un peu plus constructif que cela. Dire c'est ça ou le chaos, puisqu'on est là, c'est qu'il y a moyen d'organiser autre chose que le chaos.

Jean-Pierre Delchef (président) : Etant donné que l'essentiel n'est pas modifié, nous mettrons l'accent uniquement sur ce qui est changé. Je reviens en arrière pour rappeler que la première modification, ce sont les U15 filles. Les mesures transitoires sont celles qui sont présentées aujourd'hui. La Direction Technique est occupée à établir une étude scientifique concernant la création d'équipes par catégorie d'âge d'un an.

Vous recevrez des chiffres précis établis sur une enquête de la direction technique qui effectue ce travail pour la communauté française et pour l'AWBB également qui nous permettra de nous interroger ensemble et vous pourrez voir, avec des graphiques, où se situent nos problèmes.

Après de nombreux contacts, notamment pendant les finales de coupes AWBB, il est important de créer des tables rondes avec tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution au projet. J'ai été étonné du contact positif que j'ai eu avec de nombreux interlocuteurs.

On veut simplement pouvoir discuter et se faire entendre. La solution, la voilà ! Et sur la base là, on peut organiser une table ronde avec les représentants des parlementaires, des CP, avec tous ceux qui veulent apporter leur contribution. J'ai été étonné du contact positif avec différents interlocuteurs.

Paul Groos (Luxembourg) : Je suis surpris que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres mais également aux mots. Pour ce qui est de la table ronde, elle existe depuis 2 ans, mais on n'est pas arrivé à un résultat

Fabrice Appels (Hainaut) : il y aura des tables rondes avant le mois de juin. A quoi serviront les tables rondes ? Ne faudra-t-il pas encore modifier par la suite.

Jacques Lécrivain (Hainaut) : comment constituer les tables rondes ?

Pascal Henry (Namur) : la proposition ne correspond pas à la réalité. Je me pose toutefois les questions suivantes

- 1) Objectif de la réforme : améliorer la qualité des championnats régionaux et par conséquent les championnats provinciaux. Je ne comprends pas comment les mesures que vous voulez prendre maintenant vont permettre d'aller dans le sens de ces objectifs là !
- 2) Certains « passe-droit » de certains clubs (surtout un club). Le groupe de travail aurait pu trouver une solution
- 3) Règlement qui est publié n'a pas été porté à la connaissance ni à la consultation des clubs
- 4) Le rôle des parlementaires est intenable ;
- 5) Comment voyez-vous le rôle des parlementaires au sein de la table ronde ?
- 6) Quid de l'avenir de l'organisation du prochain département championnat après le 30 avril ?

Jean-Pierre Delchef (président) :

- 1) le mandat octroyé au départ à la commission compétition jeunes n'a pas été suffisamment clair. Voir jusqu'où il pouvait aller et qui il représentait. Il ne pouvait pas prendre des décisions au nom du conseil d'administration. Il y a deux instances dans une fédération sportive : l'assemblée générale et le conseil d'administration. Nous n'avons pas été suffisamment prudents.
- 2) En ce qui concerne la table ronde, il est clair que nous devons déterminer ce qu'elle peut faire. Il est illusoire de penser qu'au terme des discussions qui auront lieu, nous ne pourrions modifier les règles du championnat 2019-2020. On pourrait envisager des modifications pour 2020-2021.
- 3) La pyramide des âges, il nous faudra suivre les slides qui ont été présentés par la direction technique.
- 4) Les U14, c'est la possibilité de répondre et il n'est pas question de passe-droit. Un mail maladroit est parvenu d'un club qui a demandé comment faire pour pouvoir intégrer la filière régionale. La réponse : pas plus pas moins !
- 5) Valorisation de la compétition provinciale : Il appartiendra à chaque club d'envisager sa participation aux différents championnats. La présidente de Liège pour son assemblée provinciale, qui nonobstant la réforme de la compétition régionale, pourra augmenter le nombre de ses équipes.
- 6) Le rôle des parlementaires : validation les options retenues.

- 7) Département championnat : des décisions seront prises lors du prochain CDA du 02/04/2019. L'idée est de mettre au travail des membres du personnel de notre fédération en tant que soutien pour la gestion de la fin de championnat.

Paul Groos (Luxembourg) : Je suis une nouvelle fois très surpris d'entendre dire que pendant 2 ans on n'a pas réussi à dire qu'il faut faire ça et, maintenant, en l'espace de 10 minutes, il n'y a qu'à faire ça, ça et ça et ça va fonctionner comme sur des roulettes et ça va marcher. Alors, si pendant 2 ans, les gens qu'on fait venir à table pour s'entendre dire que 2 ans après ils n'avaient pas les compétences pour le faire, je trouve ça irrespectueux, et sur ce, je vous dis au revoir et merci. Je ne peux pas rester dans une assemblée où il n'y a que des monologues et pas de discussion objective.

Paul Groos, André Samu, quittent l'assemblée à 21h30.

Fabrice Appels (Hainaut) : C'est trop lourd ! Nous avons demandé à chaque assemblée générale si la communication était passée. On nous a dit oui et qu'on pouvait aller voir parce que tout était écrit. Aujourd'hui, on constate qu'il n'y a aucune communication.

Fabrice Appels, Jacques Lécrivain, et Robert Appels quittent l'assemblée. À 21h31

Patrick Gillard (Bruxelles Brabant wallon) : L'action d'un seul club a bien provoqué le désarroi. Et la décision du CDA d'aller dans le sens de la demande de ce club. Et on apprend aujourd'hui qu'il n'y a eu aucune communication. Contrairement à ce qui a été annoncé, tous les clubs de D1 n'ont pas réagi comme Charleroi. Je n'ose pas imaginer que Mons et Liège ont réagi comme cela.

Jean-Pierre Delchef (président) : Pourtant, le mail de Liège est éloquent.

Patrick Gillard (Bruxelles Brabant wallon) : Charleroi n'avait qu'à aligner des U14

Pascal Henry (Namur) : Jean-Pierre, tout à l'heure, au début de la présentation de Michel Collard, il y avait un fond d'écran avec la lune. Moi je pense que tu as découvert la lune récemment. En fait, dans ce que tu nous proposes, on a l'impression que ce n'est pas au groupe de travail où tu as assisté une fois, je m'en souviens.

Tu connais un certain nombre de choses mais pas toutes. Dans le groupe de travail, on a plus l'habitude d'être dedans. Tu ne changes pas grand-chose à la philosophie de ce qu'on a fait. On ne voit pas en quoi ce que tu changes, répond aux objectifs qu'on avait.

Nous on pense que l'entrée en U14 n'était pas performante. On était en train de réfléchir à ça. J'en avais même parlé à Jean-Luc Ventat qui connaît bien le problème. Deux choses qu'on aurait pu modifier : la courbe U12 et organiser un tournoi. La seule chose révolutionnaire, c'est-à-dire vos services est que la direction technique va se mettre à travailler sur le sujet. Vous êtes donc en train de me dire que votre dysfonctionnement, entre CDA, département championnat, votre direction technique, parce qu'il y a un club avec lequel on n'a pas amorcé de dialogue, comme on a eu avec les autres clubs, qui eux, avaient accepté la réforme.

Peut-être que certains dirigeants pensaient qu'on pouvait s'asseoir sur la réforme. Je ne crois pas que ça ne valait pas la peine de faire tout ça. Les dégâts engendrés sont énormes. Ceci correspond à un enterrement de première classe et je comprends très mal ce que vous proposez. Et je ne suis pas prêt à cautionner ces propositions.

Jean-Pierre Delchef (président) : Je ne crois pas que c'est ton rôle de déterminer ce qui se passe au conseil d'administration. Je n'ai pas dit qu'il y avait des problèmes avec les salariés. J'ai simplement dit qu'il seraient à disposition pour la préparation de l'assemblée. Enfin, donnez-moi la preuve que la direction technique n'a pas été invitée au groupe de travail.

Pascal Henry (Namur) : Enfin, il y avait un administrateur qui était présent dans le groupe et il y en a une autre qui ne vient plus, on n'en peut rien nous. Jean-Pierre (Vanhaelen), tu étais là. Nous on venait à un groupe de travail pour travailler et il y en a qui disent qu'on est trop compliqué. D'une façon générale les gens disent qu'il y a trop de critiques dans l'assemblée. Tout notre groupe de travail a été vraiment constructif. Carine Dupuis a vraiment travaillé, ainsi que les gens qui étaient avec elle. Yves Van Wallendael a travaillé comme un malade pour ce règlement.

Jean-Pierre Delchef (président) : On a loupé une occasion. Il n'y a pas de révolution.

Il y a des mesures transitoires pour la saison 2019-2020. Et quand vous voyez ce qui est modifié, l'accès à la compétition des U14, une nouvelle qualification des joueurs. Le reste, ce sont des confirmations, des choses qui ont fait l'objet de débats au mois de septembre. Je prends l'exemple des prolongations où le groupe de travail dit "pas de prolongations" alors que ce n'est pas prévu. Nous avons dit que l'on ne changeait pas les règles du jeu pendant la saison. Je pense que nous n'avons plus la même mémoire de ce qui a été écrit.

Yves Van Wallendael (*Bruxelles-Brabant Wallon*) : Ce que les clubs attendent, c'est de savoir comment ils vont jouer la saison prochaine. Ils attendent un règlement.

Par contre, ce qui jette le trouble, c'est la question de cette table ronde, de l'intervention de la direction technique. Dire maintenant qu'on va faire des tables rondes et changer fondamentalement le règlement, ça je ne comprends pas.

On ne peut pas recharger de nouveau le règlement et rester sur le règlement actuel jusqu'à la saison 2021-2022. On doit avoir la certitude que pendant deux saisons on va continuer sur la même voie. Je pense que les clubs peuvent attendre.

JP Vanhaelen (*CDA*) : Il était prévu une évaluation de la saison en cours et tirer des enseignements en avril et mai et ne pas nécessairement attendre un certain nombre de saisons. Nécessité également d'aller voir sur le terrain. Il n'y a pas encore eu malheureusement d'évaluation du travail effectué. Le point des U14 était important.

On a respecté le plan du groupe de travail mais on a dû adapter pour éviter les problèmes qu'on n'avait pas pris en compte. On a trouvé une solution pour Liège Atlas, mais on n'avait pas trouvé de solution pour Spirou. Il faut trouver une solution pour les clubs de D1 hommes mais également D1 dames. Le groupe de travail a pris des initiatives envers les clubs sans en avoir référé au CDA.

Gérard Trausch (*Namur*) : Il fallait expliquer clairement le mandat attribué.

Jean-Pierre Delchef (*président*) on met aux votes

Yves Van Wallendael (*BBW*) : Privilégier les clubs de D1 n'est pas normal mais le règlement proposé ne parle pas de cela . Ne pas modifier les règles.

VOTES	6	4	9	0	4	23
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	0	6	0	2	14
<i>Contre</i>	0	3	3	0	0	6
<i>Abs.</i>	0	1	0	0	2	3
<i>Majorité des 2/3</i>					Résultat	OUI

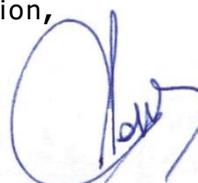
7. Divers

Néant

Pour le conseil d'administration,



Jean-Pierre Delchef
Président



Lucien Lopez
Secrétaire général